



**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt , le onze décembre, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

**Présents**

LECLERC Patrick, GOALEC Bernard, GUILLORÉ Alexandra, FLOCH Jean-Bernard, SOUDON Chantal, BERVAS Viviane, BONIZ Jean-Jacques, CANN Joël, CORRE Michel, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, JÉZÉQUEL Marc, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, PHILIPPE Georges, RIOU Michel, SERGENT André, TANGUY Anne, TRMAL Marie-France, GRALL Renaud, CALVEZ Gilles, LE SAUX Jean-Luc, BLANDIN Lénaïc, BODENEZ Guillaume, BOSSER Christian, CALVEZ-BARNOT Gaëlle, CASU Michèle, CORNEC Elodie, HERVOIR Stéphane, LANGUENOU Céline, LENUE Françoise, MEVEL Stéphanie, NICOLAS Angélique, QUENTRIC-BOWMAN Morgane, ROULLEAUX David, THOMIN Mélanie, APPELGHEM Ludovic, BODILIS Jean-François, DALIS-ABGRALL Gwénaëlle, LE BRONNEC Erwann, LETEURE Tiphaine, SOUN Véronique, YVINEC Odile, LIEGEOIS Hervé, LEON Jean-Jacques, LE ROY Christine

**Secrétaire de séance**

LE SAUX Jean-Luc

**Excusés**

QUILLEVERE Séverine (pouvoir à CALVEZ Gilles)

**Absents**

POUPON Julien

Conseil de Communauté du 11 décembre 2020  
Délibération n°DCC2020\_180

<b>Objet</b>	<b>Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)</b>
Rapporteur	Frédéric KERLAN
Service	Service Finances
Thème	Finances

Frédéric KERLAN donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée de membres des conseils municipaux. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Cette commission est créée par le conseil de Communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

La CLECT élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Elle rend ses conclusions dans le cadre des transferts de compétence, lors de chaque transfert de charges. Les attributions de compensation peuvent s'en trouver modifiées. Le rapport produit par la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux à la majorité qualifiée (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population). Par ailleurs, la commission peut fournir une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées. Elle peut également faire appel à des experts pour l'exercice de ses missions.

Par délibération du 17 juillet 2020, le conseil de Communauté a approuvé le nombre et la répartition des délégués de cette commission, à savoir 24 membres titulaires et 24 membres suppléants répartis entre les communes comme suit : un titulaire et un suppléant pour chaque commune, à l'exception de la Ville de Landerneau qui dispose de trois titulaires et de trois suppléants.

Chacune des communes avait alors été invitée à délibérer afin de proposer les membres de cette commission, et le Conseil de Communauté est ainsi sollicité pour acter sa composition suivant ces propositions.

**DÉLIBÉRATION :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas,

Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code général des impôts,

Vu la délibération DC2020-098 actant les modalités associées à la composition de la CLECT,

Vu les délibérations des communes membres désignant leurs représentants au sein de la CLECT,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 27 novembre 2020

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 août 2020

**Le conseil de Communauté à l'unanimité**

**Article unique : dit que la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée des membres suivants :**

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)  
 Liste des membres mandature 2020-2026**

DAOULAS	titulaire	François-Marie CAILLEAU	LE TREHOU	titulaire	Joël CANN
	suppléant	Joëlle LEVEQUE		suppléant	Jacques BARON
DIRINON	titulaire	Guillaume BODENEZ	LOGONNA DAOULAS	titulaire	Fabrice FERRE
	suppléant	Stéphanie MEVEL		suppléant	Séverine QUILLVERE
HANVEC	titulaire	Yves CYRILLE	LOPERHET	titulaire	Nathalie GODET
	suppléant	Mélanie THOMIN		suppléant	Christian BOSSER
IRVILLAC	titulaire	Jean-Noël LE GALL	PENCRAN	titulaire	Stéphane HERVOIR
	suppléant	Guy KERDONCUFF		suppléant	Céline LANGUENOU
L'HOPITAL CAMFROUT	titulaire	Jean-Jacques LÉON	PLOUDIRY	titulaire	Morgane QUENTRIC BOWMAN
	suppléant	Philippe SALAUN		suppléant	Jérôme AILLET
LA FOREST LANDERNEAU	titulaire	David ROULLEAUX	PLOUEDERN	titulaire	Bernard GOALEC
	suppléant	Christophe TIRILLY		suppléant	Michèle CASU
LA MARTYRE	titulaire	Chantal SOUDON	SAINT DIVY	titulaire	André LEZIART
	suppléant	Jacqueline TOURBOT		suppléant	Maryse DUBET
LA ROCHE MAURICE	titulaire	Jean-François PERROT	SAINT ELOY	titulaire	Renaud GRALL
	suppléant	Lénaïc BLANDIN		suppléant	Benoît LE DIZES
LANDERNEAU	titulaire	Frédéric KERLAN	SAINT THONAN	titulaire	Marc JEZEQUEL
	titulaire	Alexandra GUILLORE		suppléant	Bénédicte MEVEL
	titulaire	Jean-Bernard FLOCH	SAINT URBAIN	titulaire	Julien POUPON
	suppléant	Yvon BOTHOREL		suppléant	Jeannine LE GALL
	suppléant	Roger MEROUR		TREFLEVENEZ	titulaire
suppléant	Olivier CHARLERY	suppléant	Jean-Luc LE STANC		
LANNEUFFRET	titulaire	SERGEANT André	TREMAOUEZAN	titulaire	LIÉGEOIS Hervé
	suppléant	LE DREAU Pierre		suppléant	COAT Jean-Pierre